



La territorialisation des espaces maritimes. Acteurs, modalités, temporalités de l'Antiquité à nos jours

**Colloque Sorbonne War Studies
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Centre d'Études Stratégiques de la Marine (CESM)**

Paris, 10-12 juin 2024

Les espaces maritimes - mers et océans - couvrent 70% de la surface terrestre, mais demeurent relativement méconnus et peu étudiés dans les sciences humaines et sociales, en dépit de l'importance qu'ils revêtent aujourd'hui pour de nombreux gouvernements et acteurs économiques, pour les opinions publiques, et en dépit de leur place dans l'actualité médiatique qui est loin d'être négligeable. A titre d'exemple, on peut citer quelques événements récents qui ont concerné la France de manière plus ou moins directe et qui ont suscité un flux médiatique parfois considérable : la mise en place de l'alliance stratégique AUKUS dans l'océan Pacifique (avec à la clé l'annulation d'un contrat d'armement avec l'Australie), le choc des migrations internationales en mer Méditerranée ou à travers le détroit du Pas de Calais, les tensions très vives en Méditerranée orientale entre la Turquie, la Grèce et Chypre, les tensions entre l'Union européenne (notamment la France) et le Royaume-Uni pour l'accès aux pêcheries britanniques, les tensions récurrentes en mer de Chine méridionale et en mer de Chine orientale, la création d'une Zone Economique Exclusive française en Méditerranée et des extensions récentes du plateau continental, etc.

Les espaces maritimes ont une place de choix dans les affaires internationales, en relation avec des sujets et des enjeux aussi importants que variés : les échanges commerciaux, les migrations, la sécurité et la défense, la piraterie, la pollution, la protection de l'environnement, l'élévation du niveau marin et les effets des transgressions marines, l'exploitation voire la surexploitation des ressources halieutiques et autres, la production d'énergie, la maritimisation et la littoralisation des économies dans le cadre de la mondialisation, etc. Récemment, leur visibilité s'est accrue avec la convention relative aux fonds marins dans les eaux internationales. Les États membres de l'ONU ont en effet adopté en juin 2023 le Traité international de protection de la haute mer (BBNJ), qui a vocation à « assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les eaux internationales », c'est-à-dire au-delà des zones de souveraineté et des zones économiques exclusives des États côtiers, dans la haute mer.

Ces préoccupations n'étaient pas complètement étrangères aux sociétés du passé. En effet, depuis des siècles, les espaces maritimes sont un objet d'observation et de réflexion pour les acteurs politiques et militaires. Ces derniers, au gré de l'exploration des mers et océans, ont mis en œuvre des dispositifs pour contrôler voire s'approprier durablement de ces milieux. Parmi les activités liées à l'usage et à l'exploitation de ces espaces, le commerce est peut-être le domaine qui a le plus contribué, à côté de la dimension politique et de la dimension stratégique, au développement de l'emprise humaine sur les mers et les océans.

Il s'agit ainsi de s'intéresser à la place qu'occupent les espaces maritimes dans l'exercice de l'autorité politique et militaire, à différentes échelles d'espace et de temps. Dès l'Antiquité, les exemples abondent. On peut rappeler à titre d'exemple la domination d'Athènes en mer Egée à l'époque classique, la thalassocratie que les Ptolémées entretenirent en Méditerranée égéenne et orientale pendant l'époque hellénistique, ou bien le pouvoir, économique et par certains égards militaire, qu'exerça la cité-île de Rhodes entre les époques classique et hellénistique. Les cités de Carthage et de Rome se partagèrent pendant un certain temps le contrôle des espaces maritimes tyrrhéniens et plus généralement de la Méditerranée occidentale, avant que Rome en acquiert le monopole à la faveur de plusieurs guerres et grâce au développement concomitant d'une marine de guerre. Ultérieurement, lors de l'institution du Principat sous Auguste, la réorganisation administrative de l'empire eut des répercussions sur la structuration des littoraux, à l'interface entre la terre et la mer, et sur leur usage. Pour l'époque moderne, on peut évoquer le cas des Britanniques, qui comprirent rapidement que la maîtrise de l'océan et des littoraux pouvait contribuer à la domination du monde (Walter Raleigh au XVII^e siècle, Halford Mackinder à la charnière des XIX^e et XX^e siècles). Les États-Unis se saisirent de ce précédent historique et s'en inspirèrent à la fin du XIX^e siècle sous l'impulsion d'Alfred T. Mahan, avec les concepts de *sea power* et de *maritime power*.

Il s'agit également d'étudier les formes d'emprise juridique sur les mers. La réflexion juridique sur les espaces maritimes connut un essor considérable à l'époque moderne, stimulée, entre autres, par la colonisation. Dès le XVII^e siècle, prenant le contrepied du néerlandais Grotius, John Selden (qui se fondait sur les idées du Vénitien Sarpi) promut le principe de *mare clausum* pour légitimer les prétentions de l'Angleterre sur ce qu'il appelait

l'« océan britannique ». Les époques antiques, quant à elles, bien qu'elles n'aient pas produit de traités théoriques postulant un ordonnancement juridique de la mer, ont établi certains principes et certaines normes appliqués aux espaces maritimes méditerranéens. Elaborés essentiellement dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux, ils définissaient les différentes formes d'influence qu'une autorité donnée était susceptible d'exercer sur des mers ou sur certaines portions de mer. Dans leur ensemble, ces principes et normes constituent des savoirs révélateurs de la manière dont on a envisagé la mer d'un point de vue juridique à différentes époques, jusqu'à la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer, dite « Convention de Montego Bay » de 1982 qui règle – en apparence du moins – ces questions jusqu'à nos jours.

Les espaces maritimes, lieux apparemment sans frontières, ont été l'objet d'un processus de territorialisation. On entendra par territoire un espace plus ou moins étendu, investi par une entité étatique (cité, royaume, Etat, empire) qui exerce une autorité sur ledit territoire et sur les groupes humains qui l'occupent. Construits et transformés dans le temps long par différentes pratiques, les territoires maritimes deviennent des lieux matériels et symboliques où s'affiche l'autorité souveraine et sont des objets de représentations collectives.

Il importe dès lors de s'interroger sur les acteurs, sur les modalités et sur les temporalités de la territorialisation des espaces maritimes dans le temps long, de l'Antiquité à nos jours. Le statut des acteurs mérite une attention particulière. Notre choix s'est porté en premier lieu sur les acteurs politiques, disposant du monopole de la force ou le revendiquant dans un espace maritime donné, et qui s'assurent par des forces militaires une présence en mer plus ou moins continue et plus ou moins ubiquiste. Les modalités d'action déployées par les acteurs politiques (et militaires), qui découlent pour partie du statut de ces derniers, impliquent des interactions avec les autres acteurs – institutionnels, économiques, paramilitaires – également présents dans les espaces maritimes. De ce fait, il convient d'analyser la manière dont sont définis les champs et les degrés d'intervention respectifs de ces acteurs et les types de relations qu'ils nouent (coopération, interférence, opposition). Plus généralement, il convient de rechercher des permanences et des ruptures dans la territorialisation multiséculaire des espaces maritimes. La question de la territorialisation se pose-t-elle dans les mêmes termes à toutes les échelles, pour une mer étroite, une mer intérieure, pour un espace océanique, voire pour l'océan global ? Se pose-t-elle de la même manière à toutes les époques ? Les enjeux ont-ils varié, du fait de la nature particulière des espaces maritimes et de l'évolution de leurs relations avec les terres émergées ?

Le thème général de la territorialisation des espaces océaniques et maritimes peut se décliner en cinq grands axes :

- 1) La souveraineté et la construction de celle-ci dans les espaces maritimes, avec en point de mire plusieurs sujets : la liberté comme principe fondamental d'usage de la mer, les conditions de son exercice et les restrictions qu'elle subit dès lors qu'une autorité souveraine, prétendue ou avérée, s'impose sur une portion de mer ou d'océan.

- 2) Les forces armées dans les espaces maritimes. Les marines de guerre sont à la fois un instrument de conservation de la souveraineté dans une portion d'espace maritime donné qu'il s'agit de défendre. Elles peuvent être aussi un outil de contestation d'une autorité établie, car de nouvelles souverainetés peuvent voir le jour en mobilisant elles aussi des forces navales.
- 3) Les représentations, cartographiques et discursives, des mers contribuent à la construction des espaces maritimes comme territoires. Dans ce contexte, les points de vue adoptés par les artisans ou les promoteurs de ces représentations, et leurs divergences, sont révélateurs de la variété des formes d'emprise sur ces espaces et d'éventuels objectifs politiques sous-jacents.
- 4) L'usage et l'exploitation économique des mers, notamment par le commerce, engendrent la création d'aires économiques où se confrontent différentes formes des échanges et différentes définitions de la légalité et de l'illégalité. La diversité des cultures économiques peut donner lieu à des conflits, dont la résolution éclaire les principes juridiques généraux et particuliers à l'œuvre. Par extension, les contestations de l'exploitation des espaces maritimes, par exemple au nom de la patrimonialisation et de la préservation de l'environnement, méritent aussi d'être considérées.
- 5) Les espaces maritimes et leur territorialisation sont à la fois des outils et des leviers pour le développement de nouveaux savoirs et savoir-faire. Qu'il s'agisse des connaissances (formalisées ou non) issues de l'exploration des mers et des océans, d'informations tirées de l'exploration des mers à des fins économiques, de techniques nouvelles d'ingénierie navale militaire et civile, de pratiques et de technologies développées pour l'exploitation des ressources, les espaces maritimes peuvent être considérés comme des laboratoires pour l'élaboration d'un champ de savoir autonome.

Le thème de la territorialisation des mers et des océans se prête ainsi à l'analyse de toutes les disciplines académiques des sciences humaines et sociales. Les communications portées par deux ou plusieurs spécialistes de disciplines différentes seront donc encouragées. Chaque proposition de communication, centrée sur un ou plusieurs axes de réflexion, comportera entre 6 000 et 7 000 signes (espaces compris). Elle sera précédée d'un résumé de 100 mots et de cinq mots clés. Elle sera accompagnée d'une liste de cinq références bibliographiques.

Nous vous invitons à envoyer vos propositions simultanément aux membres du comité d'organisation du colloque, avant le 31 décembre 2023, aux adresses électroniques suivantes :

- Nicolas Mazzucchi, Centre d'Etudes stratégiques de la Marine (CESM) : nicolas1.mazzucchi@intradef.gouv.fr
- Yann Richard, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UFR de géographie : Yann.Richard@univ-paris1.fr
- Lucia Rossi, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Ecole d'Histoire de la Sorbonne : lucia.rossi@univ-paris1.fr

Bibliographie raisonnée

Braudel, F., 2002 [1977], *La Méditerranée : l'espace et l'histoire, les hommes et l'héritage*, Paris.

Buraselis, K., Stephanu, M., Thompson, D. (éd.), 2013, *The Ptolemies, the sea and the Nile*, Cambridge.

Cabantous, A., Lespagnol, A., Péron, F. (ed.), 2005, *Les Français, la terre et la mer XIIIe-XXe siècles*, Fayard, Paris.

Caron, F., 2008, « De la maîtrise de la mer », *Stratégique*, n° 89-90, pp. 101 à 147

Casson, L., 1971, *Ships and seamanship in the ancient world*, Princeton

Coutau-Bégarie, H., 2007, *L'Océan globalisé*, Paris, Économica/ISC

De Souza, Ph., 1999, *Piracy in the Graeco-Roman world*, Cambridge

Drisch, J., 2015, « Territorialisation des mers et des océans : entre mythes et réalités », *Inflexions*, vol. 30, n° 3, 2015, pp. 129-139

Grataloup, C., 2015, L'invention des océans. Comment l'Europe a découpé et nommé le monde liquide, *Géoconfluences*. En ligne : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/oceans-et-mondialisation/articles-scientifiques/l-invention-des-oceans>

Horden, P., Purcell, N., 2000, *The corrupting sea : a study of Mediterranean history*, Oxford

Kowalski, J.-M., 2012, *Navigation et géographie dans l'Antiquité gréco-romaine. La Terre vue de la mer*, Paris

Lasserre, F. « Frontières maritimes dans l'Arctique : le droit de la mer est-il un cadre applicable ? », dans *Frontières. Droit, territoire et individus*, CERIScope Frontières, Institut d'Études Politiques de Paris, 2011

Louchet, A., 2014, *La planète océane*, Paris, Colin

Mahan, A. T., 1890, *The Influence of Sea Power upon History 1660-1783*, New York, Little, Brown & Co.

Motte, M., 2015, « Stratégie navale et stratégie maritime », dans Stéphane Taillat (éd.), *Guerre et stratégie*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 287-310

Murray W. M., 2012, *The age of titans : the rise and fall of the great Hellenistic navies*, Oxford

Nicolet, Cl., 1988, *L'inventaire du monde*, Paris

Reddé, M., 1986, *Mare Nostrum : les infrastructures, le dispositif et l'histoire de la marine militaire sous l'Empire romain*, Rome

Stavridis, J., 2017, *Sea Power : The History and Geopolitics of the World's Oceans*, Random House Large Print

Strootman, R., van den Eijnde, F., van Wijk, R. (éds), 2020, *Empires of the sea : maritime power networks in world history*, Leiden ; Boston

Vanney, J.-R., 2001, *Géographie de l'Océan global*, Paris, Éditions scientifiques Gordon & Breach



The Territorialisation of Maritime Spaces: Actors, Forms and Temporalities, from Antiquity to the Present Day

**Sorbonne War Studies
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Centre for Strategic Studies of the Navy (CESM)**

Paris, June 10-12 2024

Maritime areas - seas and oceans - cover 70% of the Earth's surface, but remain relatively unknown and scarcely studied by social sciences, despite their importance today for many governments, economic actors and public opinion, and despite their prominence in the media, which is far from negligible. A few recent events that affected France, more or less directly, generated sometimes considerable media coverage: the establishment of the AUKUS strategic alliance in the Pacific Ocean (resulting in the cancellation of an arms contract with Australia); the international tensions linked to migrations across the Mediterranean Sea or the (English) Channel; the very high tensions in the Eastern Mediterranean between Turkey, Greece and Cyprus; tensions between the European Union (particularly France) and the United Kingdom over access to British fisheries; recurring tensions in the South and East China Seas, the creation of a French Exclusive Economic Zone in the Mediterranean and recent extensions of the continental shelf, etc.

Maritime areas play a key role in international affairs, in relation to a wide range of issues and challenges: trade, international migrations, security and defence, piracy, pollution and environmental protection, rising sea levels and the effects of marine transgressions, the exploitation or over-exploitation of fisheries and other resources, energy production, the maritimisation of economies in the context of globalisation, etc. Recently, the Convention on

the Protection of the Marine Environment in International Waters has raised the profile of these issues. In June 2023, UN member states adopted the BBNJ Treaty (Agreement under the United Nations Convention on the Law of the Sea on the conservation and sustainable use of marine biological diversity of areas beyond national jurisdictions), which aims to "ensure the conservation and sustainable use of marine biological diversity in international waters", i.e. beyond the sovereign zones and exclusive economic zones of coastal states, on the high seas.

These concerns already existed to some extent in societies of the past. For centuries, maritime spaces have been an object of observation and reflection for political and military players. As they explored the seas and oceans, they implemented measures to control or even take over these environments on a long-term basis. Among the activities linked to the use and exploitation of these areas, trade is perhaps the domain that has contributed most, alongside the political and strategic dimensions, to the development of human control over the seas and oceans.

The aim of this conference is to examine the role played by maritime areas in the exercise of political and military authority, at different scales of space and time. Examples abound from Antiquity onwards, including the domination of Athens in the Aegean during the Classical period, the thalassocracy that the Ptolemies maintained in the Aegean and Eastern Mediterranean during the Hellenistic period, and the economic and in some respects military power that the island city of Rhodes wielded between the Classical and Hellenistic periods. For a time, the cities of Carthage and Rome shared control of the Tyrrhenian Sea and the western Mediterranean in general, before Rome acquired a monopoly through a series of wars and the development of a navy. Later, with the establishment of the Principate under Augustus, the administrative reorganisation of the Empire had consequences on the structuring and use of the coastlines at the interface between land and sea. In the modern era, the British were quick to realise that mastery of the ocean and coastlines could contribute to world domination (Walter Raleigh in the 17th century, and Halford Mackinder at the turn of the 19th and 20th centuries). The United States seized on this historical precedent and drew inspiration from it at the end of the 19th century under the impetus of Alfred T. Mahan, with the concepts of sea power and maritime power.

The second objective is also to study the forms of legal control over the seas. Legal thinking on maritime spaces flourished in the modern era, stimulated by colonisation among other factors. In the 17th century, John Selden (drawing on the ideas of the Venetian Sarpi) promoted the principle of *mare clausum* to legitimize England's claims to what he called the "British Ocean". As for ancient times, although they did not produce theoretical treaties postulating a legal organisation of the sea, they did establish certain principles and standards applied to Mediterranean maritime areas. Drawn up essentially within the framework of bilateral or multilateral agreements, they defined the various forms of influence that a given authority was likely to exert over the seas or certain portions of seas. Taken as a whole, these principles and norms constituted a body of knowledge that reveals the way in which the sea has been considered from a legal perspective at different times, right up to the 1982 United

Nations Convention on the Law of the Sea, known as the Montego Bay Convention, which - at least in appearance - regulates these issues right up to present day.

Maritime spaces are apparently borderless places, but have been subject to a process of territorialisation. By territory, we mean a more or less extensive area invested by a state entity (city, kingdom, state, empire) that exerts authority over the territory and the human groups occupying it. Constructed and transformed over time by different practices, maritime territories become material and symbolic places where sovereign authority is displayed while also being objects of social representations.

It is therefore important to look at the players, the methods and the timescale of the territorialisation of maritime areas over the long term, from Antiquity to the present day. The status of players deserves particular attention. We have chosen to focus primarily on political actors who have a monopoly of force or claim it in a given maritime space, and who use military forces to ensure a more or less continuous and ubiquitous presence at sea. The ways in which political (and military) players act, which partly depend on their status, involve interaction with other players - institutional, economic, paramilitary - who are also present in maritime areas. As a result, we need to analyse the ways in which the respective fields and degrees of intervention of these players are defined, and the types of relationships they establish (cooperation, interference, opposition). More generally, we need to look for continuities and breaks in the centuries-old territorialisation of maritime areas. Does the question of territorialisation arise in the same terms at all scales, for a narrow sea, an inland sea, a large oceanic space, or even the global ocean? Has it been the same for every historical period? Have the issues varied, due to the specific nature of maritime areas and the evolution of their relationship with land?

The general theme of the territorialisation of maritime spaces can be broken down into five main areas:

- 1) Sovereignty and the construction of sovereignty in maritime areas, with a focus on several topics: freedom as a fundamental principle of use of the sea, the conditions under which it is exercised and the restrictions it is subject to when a sovereign authority, whether claimed or proven, imposes itself over a portion of sea or ocean.

- 2) Armed forces in maritime areas: navies are an instrument for preserving sovereignty over a given portion of maritime space that must be defended. They can also be a tool for challenging an established authority, as new sovereignties can emerge by mobilising naval forces.

- 3) Cartographic and discursive representations of the seas contribute to the construction of maritime spaces as territories. In this context, the points of view adopted by the authors or promoters of these representations, and their divergences, reveal the variety of forms of control over these spaces and any underlying political objectives.

4) The use and economic exploitation of the seas, particularly through trade, give rise to the creation of economic areas in which different forms of exchange and different definitions of legality and illegality confront each other. The diversity of economic cultures can give rise to conflicts, the resolution of which sheds light on the general and specific legal principles at work. By extension, challenges to the exploitation of maritime areas, for example in the name of heritage and environmental protection, are also worth considering.

5) Maritime areas and their territorialisation are both tools and levers for the development of new knowledge and expertise. Whether we are talking about knowledge (formalised or otherwise) derived from the exploration of the seas and oceans, information derived from the exploration of the seas for economic purposes, new military and civil naval engineering techniques, or practices and technologies developed to exploit resources, maritime areas can be seen as laboratories for the development of an autonomous field of knowledge.

All the social sciences can contribute to the study of the territorialisation of seas and oceans. Papers by two or more specialists from different disciplines will therefore be encouraged. Each proposal, focusing on one or more themes, should be between 6,000 and 7,000 characters long (including spaces). It should be preceded by a 100-word summary and five keywords. Proposals should be accompanied by a list of five bibliographical references.

We invite you to send your proposals simultaneously to the three members of the organising committee, before 31 December 2023, to the following e-mail addresses:

- Nicolas MAZZUCCHI, Centre d'Etudes Stratégiques de la Marine (CESM): nicolas1.mazzucchi@intradef.gouv.fr
- Yann RICHARD, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UFR de géographie: Yann.Richard@univ-paris1.fr
- Lucia ROSSI, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Ecole d'Histoire de la Sorbonne: lucia.rossi@univ-paris1.fr